

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 514 complétant le chapitre premier des recettes du budget de la Côte française des Somalis (exercice 1947).

n° 514

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1944

Vu le décret du 40 décembre 1912 portant sur le régime financier des colonies ; celui de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1947

Sur la proposition du chef du service des contributions directes ;

TEXTE INTÉGRAL

Sous réserve de l'approbation ministérielle Le chapitre 13 des recettes du budget local de la Côte française des Somalis. exercice TF4 (impôts perçus sur rôles), est complété comme suit : Après : « Article & : Taxes assimilées » Prévisions. Ajouter : Article 5 (nouveau), « Amendes fiscales : PM.

le gouverneurP.

H SIRIEX